



Actualité

Incident diplomatique germano-turc suite à un contrôle de navire en Méditerranée

© US NAVY

Article réservé aux abonnés

Publié le 25/11/2020 par Caroline Britz

Dimanche soir, le porte-conteneurs Rosaline A. a été contrôlé à une centaine de milles de Misrata (Libye), son port de destination, par une équipe d'inspection de la frégate allemande Hamburg. Ce bâtiment est actuellement déployé dans le cadre de l'opération aéronavale européenne Irini. Pour mémoire, cette dernière a pris le relais, début avril, de Sophia, qui avait été initiée en juin 2015. Placée sous l'autorité du contre-amiral Fabio Agostini et basée à Rome, elle tient son mandat des conclusions de la conférence de Berlin sur la Libye qui s'est tenue en janvier dernier. Sa première mission est la surveillance de la mise en œuvre de l'embargo des Nations Unies sur les ventes d'armes à la Libye. Mais le mandat que lui a confié le Conseil de l'Union européenne comporte également la lutte contre l'exportation illicite des ressources pétrolières libyennes, ainsi que le « démantèlement du modèle économique du trafic de migrants », ce qui revient à l'appréhension des passeurs, ainsi que la formation des garde-côtes libyens.

Depuis son déploiement, Irini (la paix en grec) irrite beaucoup les autorités turques qui ont, à plusieurs reprises, questionné sa base légale. On se souvient en effet que la Turquie est un allié du gouvernement d'union nationale libyen avec lequel il poursuit des échanges logistiques et maritimes actifs. Plusieurs incidents ont eu lieu ces derniers mois, avec notamment celui qui a vu, en juin, une opposition assez agressive entre la frégate française Courbet, qui voulait contrôler un roulier turc en route vers la Libye, et deux frégates turques.

Dans l'affaire de dimanche soir, le navire Rosaline A, qui avait quitté le port turc de Yarimca l'avant-veille, avait été repéré par l'état-major d'Irini. Selon le ministère turc des Affaires étrangères, le commandant du navire aurait coopéré et transmis des informations détaillées sur son voyage et son chargement à Irini. Mais l'opération de contrôle a quand même été décidée par l'état-major qui a demandé à l'équipe d'intervention du Hamburg de se rendre à bord. Selon les autorités turques, cette inspection aurait duré plusieurs heures, avec « usage de la force ». Elles estiment que cette intervention s'est déroulée en violation du droit international. « Nous regrettons la détention de notre navire, qui n'apparaît pas avoir violé l'embargo sur les armes et qui était en route depuis plusieurs heures dans des conditions météo difficiles. Et également le fait que les personnes de l'équipage ont été traitées comme des criminels pendant l'inspection », a déclaré le ministère turc des Affaires étrangères.

Du côté de Berlin, ces allégations sont rejetées en bloc. Le gouvernement rappelle que le Rosaline A avait été prévenu de l'inspection et ne s'y est pas opposé. Que l'inspection s'est déroulée à la demande de l'état-major d'Irini et n'était pas une initiative allemande. Et que les procédures ont toutes été suivies. Mais également que suite au veto d'Ankara, l'inspection s'est interrompue et que les militaires sont restés plus longtemps puisque, pour des raisons de sécurité, il fallait attendre le lever du soleil pour les manœuvres de récupération par hélicoptère. Irini, de son côté, insiste sur le fait que la mission a été effectuée dans le cadre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations-Unies et que l'accord préliminaire de l'état du pavillon avait été demandé pour l'inspection. Qu'en l'absence de réponse, Irini en a conclu à un accord tacite et que l'opération a été immédiatement interrompue quand un veto explicite a été formulé. Aucune arme ou matériel illicite n'ont été trouvés à bord.

Cet incident, qui a quand même vu la convocation des ambassadeurs allemand et européens à Ankara, illustre à nouveau la très délicate situation de la Méditerranée qui voit des incidents répétés entre des pays de l'Union Européenne et la Turquie, pourtant tous membres de l'OTAN.

© Un article de la rédaction de Mer et Marine. Reproduction interdite sans consentement du ou des auteurs.